



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 6 mai 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/12 de la Municipalité, du 13 mars 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, le prêt cantonal LADE par un cautionnement solidaire équivalent à 50 % du montant prêté par l'Etat à Aquatis S.A., soit au maximum CHF 5 millions, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six mai deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 6 mai 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2013/32 de la Municipalité, du 11 juillet 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts
« Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six mai deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 6 mai 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2013/12 de la Municipalité, du 28 mars 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Guy Gaudard – « Cautionnons... ce qui doit l'être ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six mai deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 6 mai 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2013/24 de la Municipalité, du 13 juin 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Marlène Bérard intitulé : « Enfin le paiement par SMS des parkings, places de parc, titres de transports et amendes d'ordre ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six mai deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 6 mai 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M. Claude Bonnard pour l'introduction d'un stationnement payant pour les deux-roues motorisés, au centre de Lausanne et dans les quartiers stratégiques ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six mai deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 6 mai 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M^{me} Elisabeth Müller et consorts : « Le barreau Vigie-Gonin est-il vraiment nécessaire ? » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six mai deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 6 mai 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Yves Ferrari : « Des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale... un pas de plus vers la société à 2000 W » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six mai deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 6 mai 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Des nouveaux tarifs prohibitifs d'APEMS pour la classe moyenne supérieure » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six mai deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 6 mai 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Quel avenir pour le cimetière du Bois-de-Vaux ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six mai deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 6 mai 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Jacques Pernet : « Ports de Vidy et d'Ouchy : des estacades sécurisées... 2^e épisode ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite recevoir de la Municipalité la statistique des infractions au début de chaque année. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six mai deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :